

# Formation SSIAP 1 Remise à Niveau Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à personnes

## ✓ Objectif :

- Rappeler les connaissances nécessaires pour assurer les missions d'Agents de Sécurité Incendie et d'Assistance aux personnes dans les Etablissements recevant du Public (ERP) et Immeubles de Grande Hauteur (IGH).
- Mettre en œuvre les moyens de secours face à un début d'incendie.

## ✓ Public concerné :

- Personnel ayant obtenu son diplôme SSIAP 1 depuis plus de 3 ans

## ✓ Pré requis

- Être titulaire du diplôme SSIAP 1/équivalence ou diplôme ERP/IGH 1
- Qualification de secourisme en cours de validité
- Certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel ne pouvant justifier de la fonction de SSIAP (au moins 1607 heures dans les 2 ans)

## ✓ Durée du stage :

- 21 heures (3 jours)

## ✓ Nombre de participants :

- 3 à 15 stagiaires par session

## ✓ Programme du stage :

### Partie théorique :

Selon le référentiel pédagogique (Arrêter du 5 novembre 2010 – art. Annexe II (V))

- Prévention 8h (évolution de la réglementation, accessibilité du public)
- Moyens de secours 6h (évolution de la réglementation, agents extincteurs et moyens de secours)

### Partie pratique :

- Mise en situation d'intervention 6h QCM Blanc 1h

## ✓ Méthodes et moyens pédagogiques

Le formateur est dans une démarche déductive : la théorie est exposée, puis mise en pratique

Pour ce faire 3 méthodes pédagogiques sont mises en œuvre :

- Active
- Intérogative
- Desmonstrative

Les moyens mis à sa disposition sont :

- Un écran interactif
- Un poste de sécurité reconstitué
- Matériel de détection et d'alerte

✓ **Tarif** : Sur devis

## ✓ Modalités & délais d'accès

- Pour vos demandes de formation, contactez-nous par téléphone au **0806 231 018** ou par courriel ; **formation@sas-cpfi.fr**
- L'accès à la formation est initié par l'employeur, ou par le salarié
- Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures.
- Nous envisagerons la date de formation selon un planning établi annuellement, toutefois sur demande l'ouverture d'une session supplémentaire peut être envisagée
- Si la formation nécessite des prérequis, nous nous assurerons également que vous les remplissiez soit par des tests, soit par un audit téléphonique.
- Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

✓ **Accès aux personnes en situation de handicap** : nous consulter

**A l'issue de la formation, et après validation par le formateur une Attestation de Remise à Niveau (valable 3 ans) est délivrée aux stagiaires**



La certification qualité a été délivrée au titre de l'action suivante :  
ACTIONS DE FORMATIONS

Version 11/2021

**SAS-CPFI** Capital 20000€ RCS 815 178 165  
Agrément formation 89 01 DIRECCTE 26890045289  
Tel : 0806 231 018 (numéro vert)